



Publié sur *Caisse de Prévoyance Sociale* (<http://www.cps.pf>)

[Accueil](#) > [Formalités et prises en charge](#) > Tiers payant

Vous souhaitez des informations sur le tiers payant

[Sommaire](#)

Le tiers payant ne peut être appliqué étant donné que les orthoptistes n'ont pas de convention.

Thème:

[Santé](#)

URL source (modified on 02/12/2010 - 09:18): <http://www.cps.pf/espace-professionnel-de-sante/orthoptiste/exercer-au-quotidien/formalites-et-prises-en-charge/tiers-payant>